



L'audition du dossier opposant le Conseil national des télécommunications (CONATEL) et la Radio/Télé Zénith qui devrait se tenir mercredi 11 juin, au tribunal correctionnel, n'a pas eu lieu comme prévue, en raison du fait que les avocats du CONATEL ont récusé le juge Jean Wilner Morin, a constaté HPN.

Ces avocats soulèvent des conflits d'intérêts dans le cadre de cette affaire, parce que le juge Morin, lui-même, a été journaliste et qu'il a un frère journaliste.

Seulement certains avocats du PDG de la radio Télé-Zenith, M. Rony Colin dont Me Newton St Juste et André Michel ont été remarqués au niveau du tribunal correctionnel.

Le dossier devrait être redistribué à un autre juge dans les prochains jours.